



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-022

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2023-01-09-00005 - Arrêté préfectoral n° portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales - Promotion du 1er janvier 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-01-09-00005

Arrêté préfectoral n° portant attribution de la
médaillon d'honneur des sociétés musicales et
chorales - Promotion du 1er janvier 2023

Paris, le 09 janvier 2023

Arrêté préfectoral n° 75-2023-01-09-00005
portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales

Promotion du 1^{er} janvier 2023

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la loi du 24 juillet 1924, notamment en son article 2, modifié par la loi du 27 juin 1939 ;

VU le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2020-07-13-00002 du 13 juillet 2022, portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2023 :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales est attribuée au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023 à la personne désignée ci-après :

Monsieur Romain ORTEGA
demeurant 28 quai Henri IV - 75004 Paris

bénévole au sein des Philharmonistes des Pays de Vaucluse à Piolenc (84).

.../...

ARTICLE 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

signé

Marc GUILLAUME

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le titulaire du présent arrêté qui désire le contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux, dans les deux mois à partir de sa notification.

Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux.

Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse vaut rejet implicite.